

RAPPORT ANNUEL

Régie des installations olympiques

04



Sommaire

Lettre au président de l'Assemblée nationale	1
Lettre à la ministre	1
Message du président et du directeur général	2
Revue de l'année 2003-2004	3
L'exploitation du Stade	3
Les activités touristiques	4
Le Centre sportif	5
Les ressources humaines	5
La gestion de l'actif immobilier	5
Le rapport d'activités du Conseil d'administration et des différents comités	6
Statistiques	6
Statistiques de fréquentation par site	6
Ventilation des résultats d'exploitation	7
Produits d'exploitation par site	7
Revue financière 2003-2004	8
Analyse des résultats par la direction	8
Rapport des vérificateurs	9
Fonds d'exploitation	10
Fonds de construction	14
Notes complémentaires	16
Fonds spécial olympique	21
Conseil d'administration et haute direction	23
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	24



LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mars 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan des activités de la Régie des installations olympiques pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Françoise Gauthier

LETTRE À LA MINISTRE

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2003-2004 de la Régie des installations olympiques.

Ce rapport reflète les activités réalisées dans les installations du Parc olympique au cours de l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 2003 et se terminant le 31 octobre 2004.

Durant cette année, nos résultats ont été supérieurs aux prévisions et nous avons également accru nos revenus autonomes par rapport à l'exercice précédent. Les pages suivantes relatent, plus en détails, les principales réalisations de l'équipe en termes d'activités et de résultats financiers.



Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président,
Gilles Lépine

Les différents sites du Parc olympique permettent d'offrir des services variés à des clientèles très différentes les unes des autres. Ainsi, le Stade accueille les très grands rassemblements de toute nature alors que le Centre sportif reçoit les athlètes de haut niveau aussi bien que le grand public. Quant à l'Observatoire de la Tour de Montréal, il attire des centaines des milliers de touristes. En plus d'exploiter ces activités commerciales, nous gérons un actif immobilier exceptionnel, et certaines directions offrent des services aux clientèles internes.

La gestion du grand complexe qu'est le Parc olympique représente un défi que nous devons relever à chaque jour. Pour l'exercice financier 2003-2004, nous avons réussi à dépasser nos prévisions budgétaires. En effet, nos revenus autonomes d'exploitation sont de 1,2 million de dollars plus élevés que nos estimations, en raison de la présentation d'événements additionnels au Stade, de l'augmentation des abonnements au Centre sportif et d'une affluence accrue à l'Observatoire de la Tour de Montréal. Nos résultats, au chapitre des activités touristiques, ont d'ailleurs surpassé notre performance record de l'année 1998. Nous avons reçu plus de 306 000 touristes et excursionnistes alors que la moyenne des cinq années précédentes s'élevait à 272 615.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons obtenu, du gouvernement du Québec, l'autorisation de poursuivre le processus de remplacement de la toiture souple, selon le mode « concession ». Ainsi, la firme qui obtiendrait éventuellement le contrat devrait concevoir, réaliser, financer, puis entretenir le toit, pendant une durée maximale de 25 ans, en échange de redevances. La firme serait propriétaire de l'ouvrage et entièrement imputable de sa fiabilité, de sa durabilité et de sa sécurité. Au terme du contrat de concession, nous deviendrions propriétaire du toit.

En septembre 2004, les Expos ont annoncé leur départ, après 35 ans de présence à Montréal, dont 27 années au Stade. Depuis, la question de l'utilisation du Stade a préoccupé le public. Bien que ce départ soit une triste nouvelle pour Montréal, il doit représenter, pour notre organisation, une occasion de repositionner nos installations. Bien que le baseball n'ait pas représenté notre principale source de revenus et que le Stade ait, depuis 1977, une vocation multifonctionnelle, la question de la mission future du Stade se pose. D'ailleurs, un comité interministériel a été formé et formulera des recommandations au gouvernement quant à l'avenir de nos installations en termes de vocations et de gestion. D'ici là, nous continuerons à accueillir, dans le Stade, les activités pour lesquelles nous possédons une grande expertise, soit la présentation d'événements d'envergure, qu'ils soient sportifs, commerciaux, ou autres, de manière à accommoder nos clients actuels et potentiels, et à produire le plus de revenus autonomes possible.

Nous poursuivons également nos activités s'adressant aux athlètes et au grand public, au Centre sportif, de même que l'exploitation de nos installations en tant qu'attraction touristique majeure à Montréal.

Pour ce faire, nous pouvons compter sur une équipe qui représente des dizaines de spécialités techniques et professionnelles. Avec notre personnel, nous poursuivons nos efforts dans l'objectif d'offrir un excellent service à nos différentes clientèles.



Gilles Lépine



René Morency

René Morency
Directeur GénéralGilles Lépine
Président

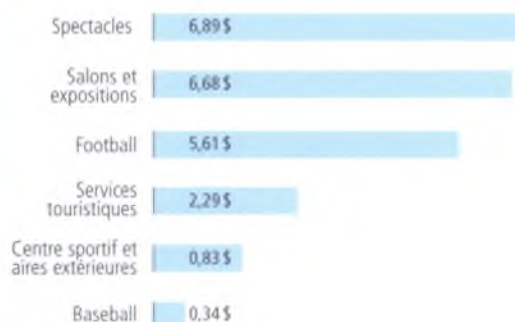


Lors de l'exercice financier 2003-2004, nos résultats ont dépassé nos prévisions budgétaires de 1,2 million de dollars. Par ailleurs, nos revenus autonomes d'exploitation ont légèrement augmenté par rapport à l'an dernier. Cette performance est liée à trois facteurs : la présentation de nouveaux événements dans le Stade, une plus grande popularité de l'Observatoire qui est situé au sommet de la Tour de Montréal, et l'augmentation des abonnements au Centre sportif.

Comme dans toute organisation, les différentes activités présentent des niveaux de rentabilité variables. En ce qui nous concerne, l'analyse de rentabilité démontre que les activités les plus rentables, per capita, sont les spectacles, suivies par les salons et expositions.

RENTABILITÉ PAR TYPE D'ACTIVITÉ (PER CAPITA) 2004

(Résultats nets avant frais d'administration)



La refonte complète de notre site Internet a certainement contribué à accroître la fréquentation de notre attraction auprès des touristes et à positionner avantageusement la gamme de services offerts au Centre sportif. Mis en ligne à l'été 2004, notre nouveau site a reçu 3,5 fois plus visiteurs qu'auparavant, passant rapidement de 4 660 à 16 210 internautes par mois. Le nouveau site est une réalisation de la direction des Communications et des Affaires publiques.

L'exploitation du Stade

Durant l'année, nous avons reçu plus de 1,6 million de personnes dans l'ensemble de nos installations. À lui seul, le Stade a accueilli près de 1 million de spectateurs aux événements qui y ont été présentés.

Les sports professionnels ont occupé 89 jours de calendrier, que ce soit en événement, en montage ou en démontage. Les Expos ont joué 59 matchs cette année devant un total de 531 545 spectateurs,

alors qu'à elles seules, deux joutes disputées par les Alouettes, soit la Finale de l'Est contre les Renegades d'Ottawa, le 9 novembre 2003, et un match régulier présenté le 23 octobre 2004, ont rassemblé plus de 100 000 amateurs.

Au chapitre des activités commerciales, plusieurs événements ont été présentés. Mentionnons le Salon National des Animaux de Compagnie, le Salon des véhicules

récréatifs de Montréal, le Salon des Aînés, le Salon National du Grand Air, le Salon de l'Auto Haute Performance, le Salon de l'auto Sport Compact Performance, le Salon Exotica, le Concours des Jeunes Créateurs de Mode, et Expomode. Trois spectacles motorisés très populaires ont également eu lieu au Stade soit le Motocross Napa, le Monster Spectacular et le Monster Jam.

Les activités touristiques

L'année a été fructueuse au chapitre des activités touristiques. Nous avons connu une croissance importante de fréquentation à l'Observatoire, situé au sommet de la Tour de Montréal, et aux visites guidées avec 306 214 entrées. Il s'agit de notre meilleure performance depuis 1998. C'est d'ailleurs au courant de l'été 2004 que nous avons accueilli le 5 millionième visiteur à l'Observatoire depuis son ouverture en 1987.

Cette année, la vente de forfaits combinant la visite de l'Observatoire avec la visite des attractions voisines a connu une croissance significative par rapport aux années précédentes. Soixante pour cent des visiteurs ont acheté un forfait alors que le reste de la clientèle a visité l'Observatoire seulement. Le produit le plus populaire est le forfait combinant la visite de l'Observatoire à celle du

Biodôme, suivi du forfait Plein la Vue qui offre la visite de l'Observatoire, du Jardin botanique, de l'Insectarium et du Biodôme. Le forfait Observatoire et Jardin botanique arrive en troisième place. La campagne publicitaire de l'été 2004, réalisée en collaboration avec le Biodôme, le Jardin botanique et l'Insectarium, n'est certainement pas étrangère à ce succès. La campagne d'affichage présentant les quatre sites touristiques voisins s'adressait aux touristes et excursionnistes visitant les endroits les plus fréquentés de Montréal.

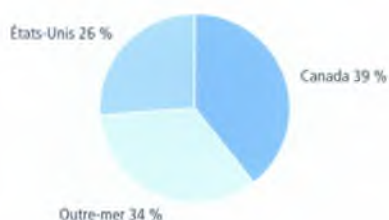
La réalisation de nouveaux dépliants, offerts dans les kiosques touristiques et aux postes douaniers, a également stimulé la fréquentation de notre site. De nouveaux outils de promotion, destinés aux tour-opérateurs, ont aussi été réalisés au cours de l'année.



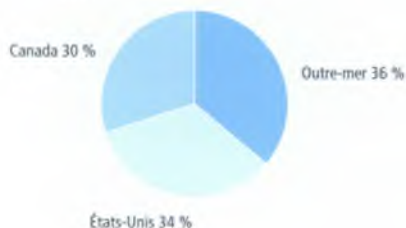
Il s'agit d'un dépliant et d'une production audio-visuelle présentée sur supports électroniques. Ces outils, et le démarchage ciblé, ont produit des résultats tangibles puisqu'il y a eu croissance de 9 % des ventes auprès des tour-opérateurs, surtout auprès des clientèles suivantes : européenne francophone, latino-américaine, asiatique, et américaine.

PROVENANCE DES VISITEURS

2003



2004



Nos installations attirent toujours des visiteurs de toutes provenances, que ce soit individuellement ou en voyage organisé. Le pays d'origine des visiteurs varie sensiblement d'une année à l'autre en fonction, notamment, de la conjoncture internationale. En 2004, nous remarquons une augmentation importante du nombre de touristes américains par rapport à 2003.

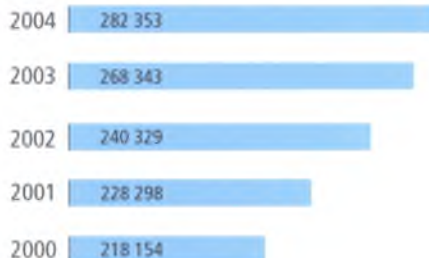
Au courant de l'été 2004, nous avons évalué la perception de notre produit touristique principal. Réalisée auprès des visiteurs de l'Observatoire, par la firme Impact Recherche, l'étude démontre que le taux de satisfaction atteint 8,3 sur 10. Il s'agit d'un score élevé qui se compare avantageusement aux attractions touristiques voisines. La vue panoramique offerte depuis le sommet de la Tour constitue le principal attrait du site mais la montée en funiculaire est également citée comme faisant partie de l'expérience de la visite. L'étude démontre également que les visiteurs sont séduits par l'architecture particulière du Stade et par l'inclinaison de la Tour. La navette qui conduit les visiteurs du Parc olympique vers le Jardin botanique est également un service fort apprécié. La notoriété du forfait Plein la Vue a été évaluée et nous avons constaté que 60 % des répondants, aussi bien les touristes que les excursionnistes, en connaissaient l'existence.

En août, la réalisation du plus long mille-pattes, construit en blocs Lego, a permis de battre un record Guinness et a contribué à la notoriété de nos installations puisque cet exploit a été accompli au pied de la Tour de Montréal.

Le Centre sportif

Le Centre sportif du Parc olympique dessert aussi bien le grand public que les athlètes de haut niveau. En 2004, nous avons accueilli cinq compétitions de natation et de plongeon. Parallèlement, les essais olympiques en nage synchronisée s'y sont déroulés puis, l'équipe nationale s'y est entraînée en prévision des Jeux olympiques d'Athènes.

FRÉQUENTATION ANNUELLE DU CENTRE SPORTIF



Ouvert sur semaine entre 6 h 30 et 22 heures et les fins de semaine entre 9 heures et 18 heures, sauf pendant douze jours fériés, le Centre permet d'accommoder au mieux nos différentes clientèles. Nos bassins sont d'ailleurs les seuls qui offrent du bain libre pendant toute la durée des heures d'ouverture, ce qui contribue à leur popularité.

En 2004, 282 353 personnes se sont présentées au Centre sportif. Il s'agit de la fréquentation la plus élevée depuis l'ouverture du Centre au public, en 1977. Par rapport à 2003, nous observons une croissance de 8,5 % des abonnements au conditionnement physique, de 10 % au bain libre, de 9 % aux cours de natation et de 9 % aux journées sportives offertes aux écoles. Cela s'est traduit par une croissance des revenus de 8 %.

Les ressources humaines

Durant l'année, nous avons poursuivi nos efforts en formation de personnel. Ainsi, 269 employés ont participé à 36 cours ou ateliers différents portant, notamment, sur la gestion de projets, la santé et sécurité, et l'utilisation de logiciels informatiques. Plus de 144 500 \$ ont été attribués à la formation professionnelle.

Les dix conventions collectives existant au Parc olympique sont maintenant échues. Des rencontres de négociations ont eu lieu durant l'année avec les syndicats, lesquels ont soumis des propositions. Les rencontres se poursuivront, en 2005, dans l'objectif de conclure de nouvelles ententes avec les syndicats.

Par ailleurs, nous avons rencontré, à quelques reprises, l'Association des retraitées et des retraités afin d'établir un nouveau processus de communication permanente entre l'organisation et les anciens employés.

Finalement, un nouveau bulletin d'information interne, diffusé électroniquement, a été élaboré par la direction des Communications et des Affaires publiques.

La gestion de l'actif immobilier

Le Stade olympique est un monument grandiose faisant partie du patrimoine moderne québécois. Ce complexe exceptionnel, comme tout édifice, doit être rigoureusement entretenu. Durant l'année, nous avons donc poursuivi activement les activités reliées au programme d'immobilisation et d'entretien de notre actif immobilier. En 2004, nous avons réalisé la dernière phase des travaux visant à remplacer la toiture métallique d'origine entre les consoles. Ainsi, la surface cuivrée des 38 fuseaux a été enlevée et remplacée par une nouvelle membrane de polychlorure de vinyle qui facilite le glissement de la neige. Afin de

préserver l'intégrité esthétique du bâtiment, la couleur de la membrane s'apparente à celle du cuivre oxydé qui recouvrait les fuseaux depuis 1976.

Parmi les travaux importants réalisés en 2004, mentionnons la remise à neuf des systèmes principaux d'apport d'air frais, et ceux de climatisation, dans le Stade, ce qui permet d'assurer la qualité de l'air et le confort du public lors des grands rassemblements. Nous avons également terminé la réfection des appareils d'éclairage extérieur.

En ce qui a trait au remplacement de la toiture souple, nous avons entrepris la phase 2 du processus par un appel international de candidatures. Cet exercice permettra



d'évaluer l'expertise technique et la solidité financière des firmes se portant candidates pour réaliser un nouveau toit selon le mode « concession ». Seules les firmes candidates qui auront démontré leurs capacités seront retenues pour l'appel de propositions qui suivra. La firme à laquelle le mandat serait octroyé devrait concevoir, financer, réaliser, et entretenir la toiture pendant une période maximale de 25 ans. Nous soumettrons éventuellement une proposition au gouvernement du Québec pour approbation. Si le processus était mené à terme, un nouveau toit fiable, sécuritaire et économique, coifferait le Stade d'ici quelques années.

Le rapport d'activités du Conseil d'administration et des différents comités

Le Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques est composé de sept membres nommés par le gouvernement du Québec. Au cours de l'année, le Conseil a tenu sept réunions, soit 4 régulières et 3 spéciales. Pour leur part, les comités permanents du Conseil se sont réunis huit fois.

Le comité du contrôle financier et administratif

Le comité du contrôle financier et administratif a pour mandat de procéder à l'étude et à l'analyse des divers budgets préparés par les hauts dirigeants de la Régie des installations olympiques, en vue de leur présentation pour approbation au Conseil d'administration. Il assure le suivi de ces budgets après leur approbation.

Ce comité assure de plus le suivi du contrôle financier et administratif de la Régie en obtenant toutes les informations nécessaires à une vérification financière et opérationnelle efficace.

Le comité de construction et entretien

Le mandat de ce comité est de superviser le suivi des décisions du Conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien de la Régie. De plus, il étudie tous les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations olympiques et recommande au Conseil toute décision stratégique à cet égard.

Le comité marketing

Le comité marketing oriente et valide les choix de programmation, de communication, de mise en marché, de tarification et de développement de l'entreprise en s'assurant notamment que les projets et les plans qui lui sont soumis respectent les orientations et les stratégies déterminées par le Conseil d'administration.

Le comité de Ressources humaines

Le comité de Ressources humaines évalue les recommandations soumises par la direction de la Régie relativement aux effectifs requis par la Régie pour réaliser son mandat, aux conditions de travail applicables au personnel de la Régie, et à l'évaluation du personnel de l'organisme.

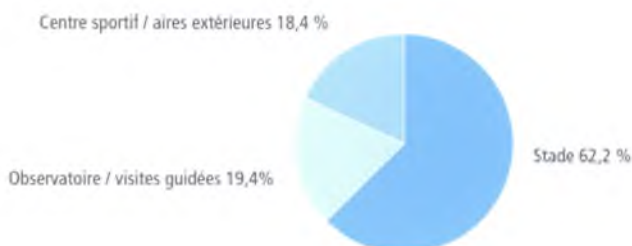
Statistiques

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION PAR SITE

Activités	Événements		Fréquentation					
	Jours d'activités publiques	Jours entrée/sortie *	Total	Athlètes	Participation populaire	Organisateurs exposants	Spectateurs visiteurs	Total
Stade								
Activités sportives	61	28	89	6 100	0	29 900	631 628	667 628
Activités commerciales	44	28	72	0	8 354	27 300	279 244	314 898
	105	56	161	6 100	8 354	57 200	910 872	982 526
Centre sportif	353		353	7 575	263 780	11 009		282 364
Aires extérieures	154		154		9 162			9 162
Services touristiques	327		327				306 214	306 214
Total				13 675	281 296	68 209	1 217 086	1 580 266
Stationnement					632 362			632 362

* Le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION PAR SITE



VENTILATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

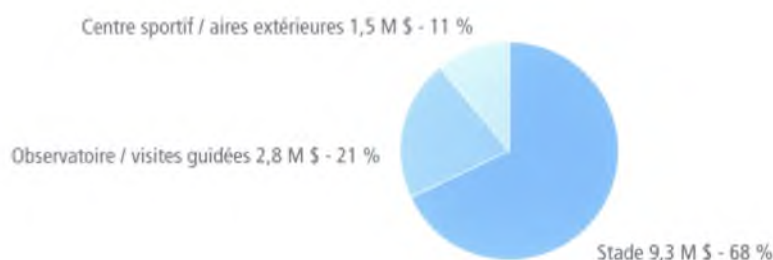
de l'exercice terminé le 31 octobre 2004
(en milliers de dollars) - (non vérifié)

	Stade	Centre Sportif	Aires extérieures	Services touristiques	Énergie fournie à des tiers *	Subvention de fonctionnement	Total
Produits							
Subvention du gouvernement du Québec						20 792	20 792
Produits directs d'exploitation	9 271	1 474	22	2 813	175		13 755
Produits communs ventilés**	505	1	73	24	3 558		4 161
	9 776	1 475	95	2 837	3 733	20 792	38 708
Charges							
Charges d'exploitation	9 117	2 654	637	3 030			15 438
Charges communes ventilées***	5 694	764	640	1 071			8 169
Énergie	1 741	1 762	159	428	3 600		7 690
Centrale thermique	199	202		49	430		880
Charges d'administration ventilées	2 243	1 210	184	872			4 509
	18 994	6 592	1 620	5 450	4 030	0	36 686
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION							
	(9 218)	(5 117)	(1 525)	(2 613)	(297)	20 792	2 022
Répartition de la subvention	9 576	5 117	1 525	2 613	297	(19 128)	0
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION							
	358	0	0	0	0	1 664	2 022
Coûts encourus relatifs à l'incident du 18 janvier 1999	(358)						(358)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION							
	0	0	0	0	0	1 664	1 664

Notes :

- * Biodôme, Aréna Maurice-Richard, Centre Pierre-Charbonneau, Cinéma StarCité, Birdair et Village olympique;
- ** Les produits communs ventilés sont composés de charges aux locataires, redevances téléphoniques, revenus d'intérêt, réclamations et dispositions de surplus;
- *** Les charges communes ventilées sont composées de la CSST, assurances, amortissement, frais financiers, sécurité, taxes, garage et entretien physique.

PRODUITS D'EXPLOITATION PAR SITE



ANALYSE DES RÉSULTATS PAR LA DIRECTION

Les résultats d'exploitation

Pour une troisième année consécutive, nous clôturons l'exercice financier avec un excédent des produits sur les charges. Cette année, l'excédent s'élève à 1 664 000 \$ après une diminution de la subvention de fonctionnement de 1 570 000 \$.

Par rapport à l'exercice financier précédent, les revenus autonomes se sont accrus de 2,5 % alors que les dépenses d'exploitation ont diminué de 1,9 %.

Les revenus d'exploitation

Les revenus autonomes ont connu une légère croissance, passant de 17,5 millions de dollars en 2003, à 17,9 millions de dollars en 2004. La présentation de nouveaux événements a permis de combler la perte résultant de la présentation bisannuelle ou ponctuelle de certaines manifestations commerciales dans le Stade.

En 2004, l'Observatoire a été exploité selon l'horaire habituel, sauf lors des travaux de peinture du funiculaire exécutés en octobre. Ainsi, les revenus d'exploitation des services touristiques ont atteint leur niveau habituel. Ils sont en croissance de 57 % par rapport à 2003, année où notre produit n'a été offert que pendant sept mois. Par rapport à 2002, année où nos services touristiques étaient disponibles normalement, les revenus ont connu une croissance de 4 %.

Le Centre sportif a encore connu une augmentation significative de sa clientèle cette année, ce qui s'est traduit par une augmentation de 8 % des revenus par rapport à l'exercice précédent.

Quant aux revenus des stationnements, ils ont décliné substantiellement en raison de la faible assistance aux matchs de baseball par rapport à l'année dernière.

Les dépenses d'exploitation

De façon générale, la plupart des catégories de charges ont diminué comparativement à l'an dernier. Toutefois, les frais d'énergie ont augmenté de 4 %, principalement en raison de la hausse des tarifs d'électricité et de gaz naturel.



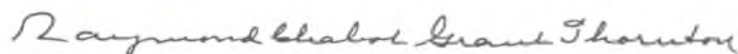
À LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2004 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis conformément à la Loi sur la Régie des installations olympiques et à la Loi constituant un fonds spécial olympique. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que l'utilisateur déterminé, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.



Comptables agréés

Montréal

Le 23 décembre 2004

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	20 792	22 362
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 452	3 845
Loyers	1 609	1 563
Publicité	390	400
Stationnements	2 799	3 072
Souvenirs	666	460
Redevances des concessionnaires	1 177	1 088
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 563	1 528
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	4 039	3 970
Travaux et services facturés à des tiers	931	984
Autres produits	290	564
	38 708	39 836
Charges		
Traitements		
Employés réguliers	8 065	8 671
Employés à l'événement	2 741	2 793
Charges sociales	1 865	1 674
Cotisations au régime de retraite	348	336
Coûts de cessation d'emploi	271	328
Contrats de services	4 518	4 332
Matériaux et location d'équipement	1 417	1 744
Produits aux fins de revente	341	231
Frais d'énergie		
Fournie à des tiers	3 165	3 145
Autre	4 525	4 250
Taxe d'eau et de services et assurances	2 578	2 637
Honoraires professionnels	931	1 043
Commissions, cachets et droits	354	349
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	128	228
Intérêts sur la dette à long terme	802	779
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	324	483
Publicité	896	848
Créances douteuses	177	195
Autres charges	347	330
Amortissement des immobilisations	3 614	3 189
Amortissement d'une subvention reportée	(721)	(179)
	36 686	37 406
Excédent des produits par rapport aux charges avant autres éléments	2 022	2 430
Autres éléments		
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	358	271
Remboursement de la taxe d'eau et de services d'exercices antérieurs		(4 517)
	358	(4 246)
Excédent des produits par rapport aux charges	1 664	6 676

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SURPLUS RÉSERVÉS - SURPLUS D'OPÉRATION

de l'exercice terminé le 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

	2004					2003
	Réservés					
	Développement de nouveaux projets et marchés	Programme d'entretien des installations	Projet - nouvelle toiture	Total	Opérations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	402	100		502	8 552	9 054
Investis en immobilisations	(24)	41		17		17
Affectation aux surplus réservés	(378)	(141)	3 818	3 299	(3 299)	
Virement aux surplus d'opérations			(404)	(404)	404	
Excédent des produits par rapport aux charges					1 664	1 664
Solde disponible pour investissement	—	—	3 414	3 414	7 321	10 735
Surplus au début	206	58		264		264
Immobilisations						
Acquises à même les surplus	24	(41)		(17)		(17)
Virements au surplus d'opérations	(40)	(11)		(51)	51	
Solde non amorti	190	6	—	196	51	247
Surplus à la fin	190	6	3 414	3 610	7 372	10 982

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 664	6 676
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 614	3 189
Amortissement d'une subvention reportée	(721)	(179)
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	14 775	5 281
Rentrées nettes de fonds	19 332	14 967
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acceptations bancaires	505	(8 982)
Immobilisations	(12 449)	(7 252)
Sorties nettes de fonds	(11 944)	(16 234)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire		(1 096)
Emprunt à long terme		15 000
Remboursements d'emprunts	(7 750)	(11 000)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(7 750)	2 904
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(362)	1 637
Encaisse au début	1 644	7
Encaisse à la fin	1 282	1 644

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

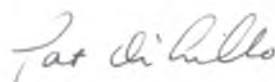
	2004	2003
	\$	\$
ACTIF		
Encaisse	1 282	1 644
Acceptations bancaires, taux d'intérêt variant entre 2,53 % et 2,60 %, échéant en novembre et décembre 2004	8 477	8 982
Débiteurs	2 030	8 234
Stock	944	1 087
Frais payés d'avance	476	552
Immobilisations (note 6)	37 281	28 446
	50 490	48 945
PASSIF		
Comptes fournisseurs et frais courus	8 792	10 398
Subventions reportées (note 4 et note 8)	19 466	10 229
Dette à long terme (note 9)	11 250	19 000
	39 508	39 627
SURPLUS		
Surplus réservés	3 610	766
Surplus d'opérations	7 372	8 552
	10 982	9 318
	50 490	48 945

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
	\$	\$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction et rentrées (sorties) nettes de fonds	(1 040)	1 636
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	66 396	58 736
Remboursements nets d'emprunts à long terme	(65 253)	(60 500)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	1 143	(1 764)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	103	(128)
Encaisse (découvert bancaire) au début	(8)	120
Encaisse (découvert bancaire) à la fin	95	(8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 octobre 2004
(en milliers de dollars)

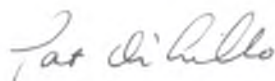
	2004	2003
	\$	\$
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 10)	1 476 175	1 475 091
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 11)	117 508	121 007
Contributions totales reçues (note 12)	(1 468 564)	(1 402 168)
	125 119	193 930
Autre élément d'actif		
Encaisse	95	
	125 214	193 930
PASSIF		
Découvert bancaire		8
Dette à long terme (note 9)	124 000	189 253
Comptes fournisseurs et frais courus	163	119
Intérêts courus	1 051	4 550
	125 214	193 930

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

1 - STATUTS ET**NATURE DES ACTIVITÉS**

La Régie des installations olympiques (ci-après la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^e Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux et pour bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement de la compétition d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de tout l'Est de Montréal.

2 - ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachevement des installations olympiques.

3 - RÈGLES COMPTABLES

a) Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes :

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Frais du fonds d'exploitation imputés au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachevement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.



Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipements	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 15 %, 20 % et 26,33 %

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

Conversion des devises

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en dollars américains. Ces emprunts sont convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,3598 établi selon la convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

- b) Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada en ce qui concerne les éléments suivants :

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 10).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

4 - SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

De plus, la Régie a obtenu une subvention au montant de 10 000 000 \$ relativement à la réalisation du plan d'immobilisations (voir note 8).

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2004	2003
	\$	\$
Débiteurs	6 204	(6 667)
Stock	143	(60)
Frais payés d'avance	76	281
Comptes fournisseurs		
et frais courus	(1 606)	2 033
Subventions reportées	9 958	9 694
	14 775	5 281

Notes complémentaires

au 31 octobre 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

6 - IMMOBILISATIONS

			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipements	14 111	13 173	938
Structure et aménagements spécifiques	69 051	32 960	36 091
Aménagements locatifs	5 994	5 993	1
Matériel roulant	1 988	1 737	251
	91 144	53 863	37 281

			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipements	13 751	12 707	1 044
Structure et aménagements spécifiques	53 982	27 149	26 833
Aménagements locatifs	5 994	5 671	323
Matériel roulant	1 917	1 671	246
	75 644	47 198	28 446

7 - EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant maximum autorisé de 15 000 000 \$ portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en mars 2005.

8 - SUBVENTIONS REPORTÉES

	2004	2003
Subvention - fonds d'exploitation	\$	\$
Solde au début	408	714
Montant encaissé au cours de l'exercice	20 750	22 056
	21 158	22 770
Montant constaté à titre de produit	20 792	22 362
Solde à la fin	366	408
Subvention - plan d'immobilisations		
Solde au début	9 821	
Montant encaissé au cours de l'exercice	10 000	10 000
	19 821	10 000
Amortissement de l'exercice	(721)	(179)
Solde à la fin	19 100	9 821
	19 466	10 229

9 - DETTE À LONG TERME

	2004	2003
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
4,152 %, échéant en mars 2007	11 250	15 000
5,333 %		4 000
	11 250	19 000

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation au cours des prochains exercices s'élèvent à 3 750 000 \$ en 2005, 2006 et 2007.

	2004	2003
	\$	\$
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
4,38 %, échéant le 10 novembre 2004 (a)	50 000	50 000
2,55571 %, échéant le 29 novembre 2004 (a)	74 000	
77 036 000 \$ US, 8,052 %		104 753
2,751 %		10 500
2,750 %		17 000
2,768 %		7 000
	124 000	189 253

a) Subséquemment à la fin de l'exercice, la Régie a refinancé ces dettes, dont les remboursements viendront à échéance au cours du prochain exercice.

Le versement sur la dette à long terme du fonds de construction au cours du prochain exercice s'élève à 124 000 000 \$.

10 - COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2004	2003
	\$	\$
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 203 243	1 205 009
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	1 084	(1 766)
Solde à la fin	1 204 327	1 203 243
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 220 487	1 219 403
Installations cédées		
Vélodrome (a)	82 804	82 804
Biodôme (a)	50 364	50 364
	133 168	133 168
Village olympique (b)	122 520	122 520
	1 476 175	1 475 091

a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie a cédé à cette dernière, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété représentent 133 168 000 \$, soit un montant de 82 804 000 \$ relatif au Vélodrome et un montant de 50 364 000 \$ relatif au Biodôme (voir note 3).

b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, tel que mentionné à la note 3.

Notes complémentaires

au 31 octobre 2004

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

11 - FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2004	2003
	\$	\$
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts	1 051	4 550
Pertes de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains	96 971	96 971
	117 508	121 007

12 - CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2004	2003
	\$	\$
Fonds spécial olympique	1 206 553	1 140 157
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 468 564	1 402 168

13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les débiteurs et les comptes fournisseurs et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme du fonds de construction est équivalente à la valeur comptable étant donné que la majorité des emprunts viennent à échéance au cours du prochain exercice.

La juste valeur de la dette à long terme du fonds d'exploitation est d'environ 11 180 000 \$. Pour déterminer cette juste valeur, la Régie a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus en vertu du contrat aux taux dont la Régie pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

14 - ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2004, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 21 900 000 \$ (22 700 000 \$ en 2003).

De ce montant, des réclamations totalisant 20 200 000 \$ (20 200 000 \$ en 2003) ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.



AVIS AU LECTEUR

Les états financiers du Fonds spécial olympique de l'exercice terminé le 31 octobre 2004 ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsable de la gestion du fonds, et n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Cependant, les états financiers de ce fonds sont vérifiés annuellement au 31 mars par le Vérificateur général du Québec.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Montréal

Le 23 décembre 2004

ÉVOLUTION DU FONDS

de l'exercice terminé le 31 octobre 2004

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

	2004	2003
	\$	\$
PROVENANCE DES FONDS		
Taxe spéciale sur le tabac (note 1)	75 553	74 590
Intérêts sur les dépôts bancaires	4	25
Intérêts sur les placements temporaires	102	91
	75 659	74 706
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement de capital sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	65 253	60 500
Intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	9 384	16 502
Construction des installations olympiques	1 143	(1 764)
	75 780	75 238
Diminution des fonds	(121)	(532)
Solde du fonds au début	337	869
Solde du fonds à la fin	216	337

ACTIF ET PASSIF

au 31 octobre 2004

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

	2004	2003
	\$	\$
Encaisse	216	337

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2004

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

1 - TAXE SPÉCIALE SUR LE TABAC

Au 31 octobre 2004, le Fonds spécial olympique ne comptabilise pas aux revenus la partie de la taxe sur le tabac perçue ou à percevoir en novembre 2004 par le ministère du Revenu, ses agents et ses mandataires pour le mois d'octobre 2004. Cette pratique comptable est la même que celle appliquée au cours de l'exercice précédent.

Le pourcentage de la taxe sur le tabac perçue pour le Fonds spécial olympique est de 18,93 % au 31 octobre 2004 (17,42 % en 2003).

2 - CONTRIBUTIONS VERSÉES À LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Les contributions versées au fonds de construction de la Régie des installations olympiques au cours des exercices 2004 et 2003 s'élèvent respectivement à 66 396 000 \$ et à 58 736 000 \$, et se détaillent comme suit :

	2004	2003
	\$	\$
Construction des installations olympiques	1 143	(1 764)
Remboursement de capital sur la dette à long terme	65 253	60 500
	66 396	58 736

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**PRÉSIDENT**

Gilles Lépine, Président CGLI inc.

VICE-PRÉSIDENT

Vacant

MEMBRES

Guy Marion, Directeur général
Fonds de développement Emploi-Montréal inc.

Camille Montpetit, Directeur général
Caisse populaire Desjardins de Villeray

Michel P. Lamontagne, Directeur
Direction des Muséums nature de Montréal
Ville de Montréal

Diane Lachapelle, Directrice
Synchro-Québec

Pasquale (Pat) Di Lillo, CA, Associé, fiscalité
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

René Morency, Directeur général

Gaëtan Desrosiers, Vice-président à la Direction générale

André Lafrenière, Vice-président, Administration

Lawrence Reynolds, Vice-président, Construction et entretien

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie des installations olympiques (ci-après appelée « la Régie ») a pour objectif de préserver l'intégrité et l'impartialité de ses administrateurs publics (ci-après appelés « administrateur ») et de favoriser la transparence au sein de la Régie. Il est adopté conformément aux prescriptions de l'article 34 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et modifications subséquentes).

1.2 Le Code de déontologie s'applique aux administrateurs définis comme étant les membres du Conseil d'administration, le président, le directeur général et le vice-président, Administration de la Régie.

2. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2.1 L'administrateur contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Régie et à la bonne administration de ses biens. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

2.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie établis par les lois et les règlements ainsi que par le présent Code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considération de partisanerie politique. En outre, le président, le directeur général et le vice-président, Administration doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

2.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à la Régie tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

2.6 Le président, le directeur général, le vice-président, Administration ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent

avec diligence. Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un tel administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Régie par lesquelles il serait aussi visé.

2.7 Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

2.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Régie avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

2.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

2.10 Le président, le directeur général et le vice-président, Administration doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui les a nommés ou désignés les nomme ou les désigne aussi à d'autres fonctions. Ils peuvent, toutefois, avec le consentement du Secrétaire général du Conseil exécutif dans le cas du président, du directeur général, et du Conseil dans les autres cas, exercer des activités didactiques pour lesquelles ils peuvent être rémunérés et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

2.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage (dont les billets de spectacle et les frais de stationnement) et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

2.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

2.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Régie.

2.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Régie, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

2.16 Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Régie est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. La Régie ne peut quant à elle traiter avec cet administrateur dans les circonstances ci-haut indiquées.

2.17 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Régie.

3. MESURES DE PRÉVENTION

3.1 L'administrateur doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie et attester qu'il en a pris connaissance. Il doit en outre déclarer les intérêts directs et indirects qu'il détient dans des entreprises, organismes et associations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit également signaler toute modification survenant en cours de mandat.

3.2 L'administrateur doit indiquer les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, leur nature et leur valeur dès qu'ils prennent naissance.

3.3 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt et celui de la Régie doit identifier toute situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts, et en informer les membres du Conseil. Il doit alors s'abstenir de participer à toute décision et délibération portant sur cet organisme, cette entreprise ou cette association et se retirer pour la durée des délibérations et du vote. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de la réunion des membres.

4. RÉMUNÉRATION

4.1 La rémunération et les conditions de travail du président et du directeur général sont établies par un contrat approuvé par le gouvernement.

4.2 Les conditions de travail du vice-président, Administration sont établies selon les normes adoptées par le Conseil ou le gouvernement en vertu de l'article 11 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c. R-7).

4.3 Les articles 26 à 32 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics s'appliquent au président, au directeur général et au vice-président, Administration.

Mission de la Régie des installations olympiques

La Régie des installations olympiques a pour mission de préserver, dans le meilleur intérêt public, l'intégrité patrimoniale des infrastructures du Parc olympique, et d'en assurer le plein développement en complémentarité avec les grands équipements actuels et futurs.

(Proposition adoptée le 16 juin 2003)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Régie des installations olympiques

4141, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Qc) H1V 3N7

Téléphone: (514) 252-4141
Télécopieur: (514) 252-9401
Site Internet: www.rio.gouv.qc.ca

PHOTOGRAPHIES:

Parc olympique
C. Parent/P. Hurteau/Tourisme Québec
Les Alouettes de Montréal
Nicolas Gallenne

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-43870-1



